

le Courrier de l'Eure du 31/04/2013

Avis administratifs

COMMUNE DE BOSC-ROGER-EN-ROUMOIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal n° 2013-08 du 26 mars 2013, le Maire de Bosc-Roger-en-Roumois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme par délibération du Conseil municipal de Bosc-Roger-en-Roumois du 29 mai 2012.

L'enquête se déroulera à la mairie de Bosc-Roger-en-Roumois, place Jean Guenier, du vendredi 19 avril 2013 au mardi 21 mai 2013 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture, soit durant une période de 33 jours.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal délibérera, au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pour approuver le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis éventuellement émis au cours de l'enquête publique.

A cet effet, M. Jean-Jacques Bulot est désigné par le Tribunal Administratif de Rouen comme commissaire enquêteur titulaire. En cas de besoin, la suppléance est assurée par M. Jean-Bernard KLEIN, commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, le samedi de 9h à 12h). Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera ouvert par le maire et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête. Ils pourront aussi les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Bosc-Roger-en-Roumois; celui-ci les visera et les annexera au registre d'enquête. Il n'est pas prévu pour la présente enquête la mise à disposition d'informations relatives au projet sur un site internet ou la possibilité pour le public de communiquer ses observations par voie électronique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations écrites ou orales, dans les locaux de la mairie de Bosc-Roger-en-Roumois, place Jean Guenier, 27670 Bosc-Roger-en-Roumois selon les dates indiquées ci-dessous :

le vendredi 19 avril 2013 de 9h00 à 12h00
le jeudi 2 mai 2013 de 9h00 à 12h00
le samedi 11 mai 2013 de 9h00 à 12h00
le mardi 21 mai 2013 de 14h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui doit adresser au maire, dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions avec son avis motivé accompagné du dossier ayant servi à l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée, par le maire, dès leur réception, au préfet du département de l'Eure et au président du tribunal administratif de Rouen. Le public pourra consulter ce rapport et ses conclusions à la mairie de Bosc-Roger-en-Roumois et à la préfecture de l'Eure aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet de la commune de Bosc-Roger-en-Roumois (www.bosc-roger.fr).

Il sera procédé par les soins de la mairie, à l'insertion d'un avis au public d'ouverture d'enquête dans deux journaux diffusés dans le département de l'Eure (Le Courrier de l'Eure et le Paris Normandie) quinze jours au moins avant le début de celle-ci, c'est-à-dire, dans les journaux portant au plus tard à la date du 4 avril 2013 et à titre de rappel, dans les premiers jours de l'enquête, dans les journaux à paraître entre le 19 avril 2013 et 26 avril 2013.

L'avis au public sera publié, par voie d'affichage dans la commune, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, notamment aux endroits habituels de la mairie. Cet avis sera publié en ligne (www.bosc-roger.fr) quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

La personne responsable du projet est la commune de Bosc-Roger-en-Roumois représentée par son maire, Monsieur Philippe VANHEULE, place Jean Guenier 27670 Bosc-Roger-en-Roumois, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Le Maire,
Philippe VANHEULE

 N° Indigo 0 820 309 009
(0,12€ TTC/mn)

Ventes

SCP Gérard AUBLÉ et Guillau
Huissiers de justice
à MONTFORT-SUR-RISLE (27
Tél. 02 32 56 11 52

SAMEDI 6 AVRIL 2013

VENTE

**BUFFET NORMAND - AR
MEUBLES RUSTIQUES - V
VERRERIE - BIBELC
MATÉRIEL ET OUTILLAGE
à BOSROBERT**

7, rue de la Mairie

Requête des consorts LEMAR

Service de verres à pied, carafes à cidre et autres bols, pichets, plat asperges barboûine, assiette et l'Est, boîtes à épices, boîtes alumettes, baromètres, vert salade, couteaux, couverts, vases peints, cache-services vaisselle et café en porcelaine, service en S pétrole et pigeon, cafetière émaillée, batterie cuisinière née avec globes, garniture de toilette, autre garni support, petit pupitre, pistolet ancien, poste TSF, cu carillon mural, livres, chapeaux, statuettes, globe, st glace bambou, glace cadre doré, malle, pot lard.

BUFFET 2 corps chêne sculpté, haut vitré, petite (Eure), meuble 3/4 chêne mouluré, commode LF bureau écolier ancien, table X, bonnetière, salle chambrées, fauteuil à crosse, fauteuil Voltaire, gué née, miris, chaise longue rotin, table toilette LP, ai vet LP, poupées, machine à coudre.

Bois de chauffage (7 à 8 stères), bidons à lait, j çonneuse, motoculteur Tromeca, taille-haie éle brouette à paille, voiture à lait, mangeoire bois, gau eau moteur essence, moteur électrique, clapier l bidons métalliques, banc scie, tarare, pompe fioul barrière 2 vantaux 4 m.

Réfrigérateur, cuisinière bois Rosières, gazinière,

**NOTRE ADRES
POUR NOUS ENV
VOS ANNONCES L**

**Médialex - BP 515
35515 CESSON SEVIG**

L'enquête se déroulera à la mairie du 11
au 24 mai 2013, aux jours et heures habi-
tuel d'ouverture.
Le commissaire enquêteur recevra en
mairie :

annexe 5

int des

COMMUNE DE BOSC-ROGER-EN-ROUMOIS

RAPPEL D'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

intier,
antier,
3ème

100.
et les
idats :
s. Les
es do-
lidat -
eprise

ments

vale.
réven-
u mar-

nisme
ntribu-

e, à la

ismes
sfaites

ou K
ant de
aire à
resse
tériers
l'agré-
clara-
es en

sation
1221-

te no-
à l'au-
us les

isulta-
toco-
as.

2013

23.19
(frais

EDEX
arve-

à por-
pour
», et

tu rè-

P.G.F.

ssai-

7220

ubli-

Par arrêté municipal n° 2013-08 du 26 mars 2013, le Maire de Bosc-Roger-en-Roumois a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme par délibération du Conseil municipal de Bosc-Roger-en-Roumois du 29 mai 2012.

L'enquête se déroulera à la mairie de Bosc-Roger-en-Roumois, place Jean Guenier, du vendredi 19 avril 2013 au mardi 21 mai 2013 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture, soit durant une période de 33 jours.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil municipal délibérera, au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pour approuver le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis éventuellement émis au cours de l'enquête publique.

A cet effet, M. Jean-Jacques Bulot est désigné par le Tribunal Administratif de Rouen comme commissaire enquêteur titulaire. En cas de besoin, la suppléance est assurée par M. Jean-Bernard KLEIN, commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public dans les locaux de la mairie de Bosc-Roger-en-Roumois, place Jean Guenier, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, le samedi de 9h à 12h). Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sera ouvert par le maire et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête. Ils pourront aussi les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de Bosc-Roger-en-Roumois, celui-ci les visera et les annexera au registre d'enquête. Il n'est pas prévu pour la présente enquête la mise à disposition d'informations relatives au projet sur un site internet ou la possibilité pour le public de communiquer ses observations par voie électronique.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations écrites ou orales, dans les locaux de la mairie de Bosc-Roger-en-Roumois, place Jean Guenier, 27670 Bosc-Roger-en-Roumois selon les dates indiquées ci-dessous :

- le vendredi 19 avril 2013 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 2 mai 2013 de 9h00 à 12h00
- le samedi 11 mai 2013 de 9h00 à 12h00
- le mardi 21 mai 2013 de 14h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui doit adresser au maire, dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions avec son avis motivé accompagné du dossier ayant servi à l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée, par le maire, dès leur réception, au préfet du département de l'Eure et au président du tribunal administratif de Rouen. Le public pourra consulter ce rapport et ses conclusions à la mairie de Bosc-Roger-en-Roumois et à la préfecture de l'Eure aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet de la commune de Bosc-Roger-en-Roumois (www.bosc-roger.fr).

Il sera procédé par les soins de la mairie, à l'insertion d'un avis au public d'ouverture d'enquête dans deux journaux diffusés dans le département de l'Eure (Le Courrier de l'Eure et le Paris Normandie) quinze jours au moins avant le début de celle-ci, c'est-à-dire, dans les journaux portant au plus tard à la date du 4 avril 2013 et à titre de rappel, dans les premiers jours de l'enquête, dans les journaux à paraître entre le 19 avril 2013 et 26 avril 2013.

L'avis au public sera publié, par voie d'affichage dans la commune, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, notamment aux endroits habituels de la mairie. Cet avis sera publié en ligne (www.bosc-roger.fr) quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

La personne responsable du projet est la commune de Bosc-Roger-en-Roumois représentée par son maire, Monsieur Philippe VANHEULE, place Jean Guenier 27670 Bosc-Roger-en-Roumois, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

**Le Maire,
Philippe VANHEULE**

3

Le
re:
dé
PA
M/
Av
VE
20
l'ai

Suiv
1er m
a été
les c
Dénu

Forn
Sièg
Fèvre
Obj
imm
Capit
en 10
cune.
Duré
comp
Géar
min d
Rous
La s
Regist
de Bel

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE ROUEN

05/03/2013

N° E13000033 /76

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

Vu enregistrée le 18/02/13, la lettre par laquelle M. le Maire de la Commune de Bosc-Roger-en-Roumois demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

L'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de BOSC-ROGER-EN-ROUMOIS ;

VU le code de l'environnement ;

VU la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 ;

VU le décret n° 85-453 du 23 avril 1985 pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 ;

VU le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 ;

VU la décision en date du 10 septembre 2012 par laquelle le président du tribunal a délégué à M. Stephan AUPOIX, vice-président, les compétences en matière d'enquêtes publiques ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Jacques BULOT est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Jean-Bernard KLEIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

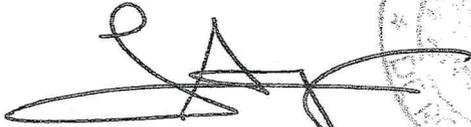
ARTICLE 3 : M. le Maire de la commune de BOSC-ROGER-EN-ROUMOIS versera dans le délai de 15 jours, à la Caisse des dépôts et consignations - Direction du bancaire réglementé, gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs, 15, quai Anatole France 75700 Paris 07 SP - compte n° 40031 00001 0000279168 T 64, une provision d'un montant de 800 euros.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune de BOSC-ROGER-EN-ROUMOIS, à Monsieur Jean-Jacques BULOT, à Monsieur Jean-Bernard KLEIN et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Rouen, le 05/03/2013

Le vice-président,



Stephan AUPOIX

